



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 janvier 2019  
Français  
Original : arabe

Assemblée générale  
Soixante-treizième session  
Point 38 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

Conseil de sécurité  
Soixante-treizième année

## **Lettres identiques datées du 26 décembre 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Le 25 décembre 2018, des avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais pour mener des raids en territoire syrien. Comme indiqué clairement dans le communiqué diffusé ce matin par le Ministère des affaires étrangères et des émigrés, cette violation a mis en danger l'aviation civile dans l'espace aérien libanais et failli provoquer une catastrophe majeure. Le Ministère a fermement condamné cette nouvelle violation par Israël de la souveraineté du Liban et de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que les frappes qui ont visé la République arabe syrienne, rappelant que ce pays frère avait le droit légitime de défendre son territoire et sa souveraineté.

Par cette nouvelle violation, Israël renoue avec une pratique dangereuse consistant à violer l'espace aérien libanais pour mener des raids contre le territoire syrien, pratique que le Liban a condamnée dans le passé, alertant le Conseil de sécurité dans bon nombre de lettres, notamment celles datées du 30 octobre 2017, du 8 février 2018 et du 10 avril 2018.

Dans le même temps, Israël continue de transgresser l'espace aérien libanais de manière effrénée, en violation flagrante de la souveraineté du Liban et de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. Selon le communiqué publié aujourd'hui par la Direction d'orientation de l'Armée libanaise, les violations suivantes se sont produites ces deux derniers jours : le 25 décembre 2018 à 11 h 15, un avion de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé plusieurs régions du Sud, avant de repartir à 19 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab. À 11 h 20, un autre appareil israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Yaroun. Il a survolé Baabda, Beyrouth et sa banlieue, le Sud, Zahlé et la Bekaa-Ouest, avant de repartir à 17 h 50 au-dessus de Kfar Kila. À 19 h 5, un nouvel appareil ennemi a violé l'espace aérien libanais au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud et la Bekaa-Ouest, avant de repartir à 22 h 30 au-dessus de la localité précitée. Le lendemain, à 0 h 30, un avion israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 6 h 10 au-dessus de la localité précitée.



Le Liban condamne avec la plus grande fermeté ces nouvelles violations de sa souveraineté ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité y relatives. Il demande au Conseil de condamner ces actes dangereux, qui menacent la sécurité et la stabilité de la région, et de prendre les mesures nécessaires pour y mettre un terme et amener Israël à respecter pleinement les dispositions de ses résolutions et notamment de sa résolution [1701 \(2006\)](#).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Amal **Mudallali**

---